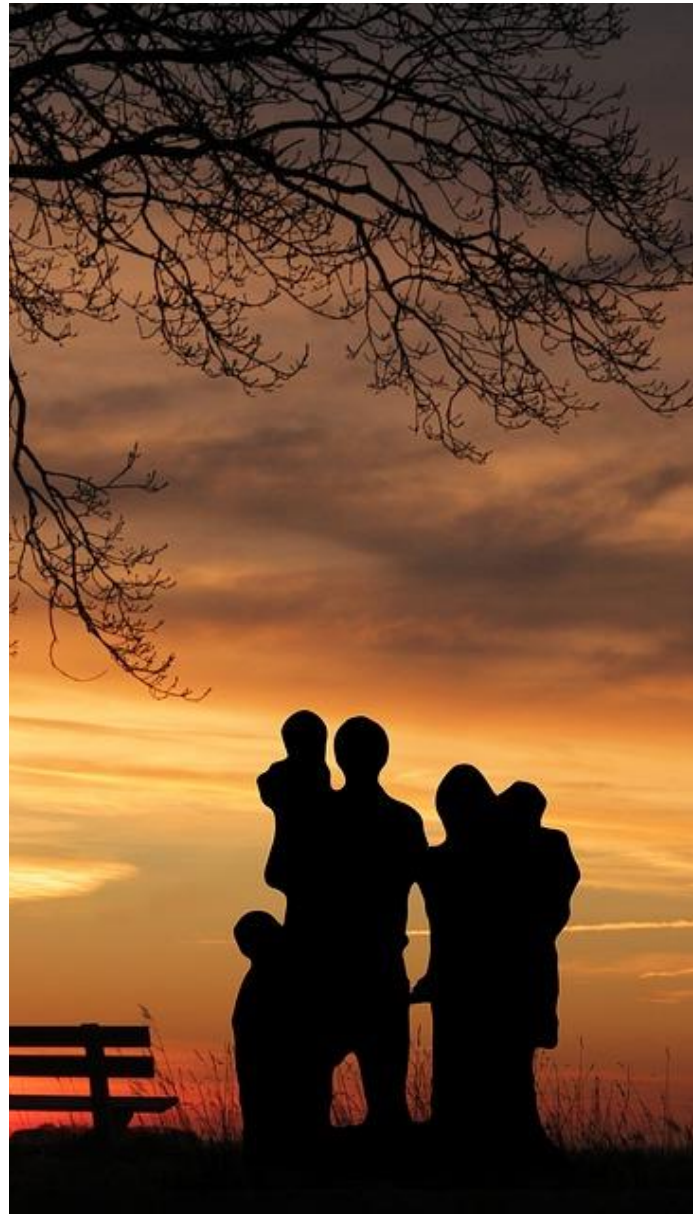


SCORE D'IMPACT TERRITORIAL – SIT

Une méthodologie pour évaluer la
contribution d'une entreprise aux
besoins des territoires

Mai 2023

Pierre-Philippe Crépin, Responsable
Durabilité & Impact chez Eiffel Investment Group ;
Alexis Rostand, Managing Director chez
Eiffel Investment Group ;
Guillaume Vuillemey, Professeur
de Finance à HEC



Le retour des territoires

Nous avons eu tendance à oublier la terre sous nos pieds et cependant elle se rappelle à nous. Emportés par un grand mouvement d'intégration globale, dominés par le souci d'optimiser les circuits de production de biens et de services à l'échelle mondiale, nous avons pu oublier, et ce "nous" englobe toutes les parties prenantes du système économique, que nos actions sont toutes déterminées d'un point de vue territorial. Or, **nous sommes probablement parvenus aujourd'hui, pour toute une série de raisons, au terme de ce long processus de déterritorialisation**, dont parle notamment Guillaume Vuillemeys dans son dernier livre « *Le temps de la démondialisation : protéger les biens communs contre le libre-échange* », et il nous revient, en tant qu'investisseur, de nous interroger sur les raisons qui nous y ont menés et sur les conséquences de ce changement de paradigme.

Le territoire était en effet, pour le dire en terme volontairement fort, **un "impensé" des modèles économiques** de la même manière que l'environnement l'a longtemps été jusqu'à ce que les acteurs du monde économique réalisent que les conséquences dommageables d'une surexploitation des ressources naturelles pouvaient mettre en péril leur propre existence. C'est en effet à partir de ce constat, plus ou moins consensuel, que s'est développée la finance durable, entendue au sens le plus large. A la fragilisation des écosystèmes, à laquelle répond désormais la lutte contre le changement climatique qui est désormais une priorité aux nombreuses traductions, notamment réglementaires, répond désormais la fragilisation des communautés sociales dont l'éloignement des centres économiques a contribué à rendre vulnérables.

Cette fragilisation du tissu social, **il est possible de l'apprécier de manière tangible au travers d'un certain nombre d'indicateurs**, calculés notamment par l'INSEE, qui attestent de la disparition des services essentiels, en particulier la santé et l'école, du développement d'un chômage structurel, ou encore de la montée d'une forme de désespérance. Ces indicateurs mettent en évidence des tendances à l'œuvre depuis plusieurs décennies parfois. Et sans qu'il soit nécessaire de rentrer dans le détail des situations qu'ils recouvrent, il est désormais admis que **cette relative paupérisation des territoires dits "périphériques" est pour une bonne part corrélée aux phénomènes de désindustrialisation de la France**, dont une part significative des capacités de production a été transférée dans des pays dont les coûts de production étaient plus faibles.

Il ne s'agit nullement ici de faire le procès d'une certaine mondialisation qui aurait bénéficié aux grandes métropoles au détriment des zones excentrées. Ce phénomène est aussi ancien que l'économie elle-même, et Fernand Braudel, en historien du temps long, l'a très bien analysé. **Il convient cependant de rappeler que ces logiques territoriales sont toujours à l'œuvre et qu'il est dangereux de les nier et de sous-estimer les conséquences, économiques, sociales mais aussi politiques, d'un accroissement des inégalités territoriales.** Car, sur le long terme, cela contribue à fragiliser la cohésion d'une collectivité nationale et donc le degré de confiance entre ses membres, qui est pourtant une condition essentielle au bon fonctionnement des circuits économiques.

Ainsi, c'est le risque social, qui est ce "S", probablement négligé dans l'"ESG", que notre travail envisage en quelque sorte de réintégrer, aussi finement, aussi explicitement que possible dans notre appréciation des impacts de nos investissements. Telle est la conclusion, formulée simplement, de la réflexion que nous avons menée depuis un certain temps déjà chez Eiffel, avec le concours de Guillaume Vuilleme, professeur à HEC et spécialiste de ces sujets, avec qui nous partageons notamment ce souci scientifique.

Conclusion qui s'inspire du travail mené par Guillaume et dont le point de départ a d'abord consisté à analyser les conséquences de la déterritorialisation des échanges maritimes sur le commerce international. Fait central, et cependant négligé par tous les référentiels extra-financiers, les conteneurs qui transportent plus de 80% des marchandises vendues dans le monde échappent pour ainsi

dire à toute forme de réglementation, notamment environnementale. **C'est de cette réalité parfois brutale du commerce internationale que Guillaume est parti pour analyser les conséquences d'une mondialisation qu'il s'agit de repenser d'une manière plus "intégrale"**. Pour parvenir jusqu'au constat qu'il existe un lien entre l'effondrement du coût de transport des marchandises, et celui de la vie sociale de bassins d'emplois désertifiés.

C'est parce que nous savons que "tout est lié", qu'il nous a semblé utile d'aller le plus loin possible dans l'appréciation de l'impact territorial des entreprises, considérant que leur responsabilité, et également la nôtre en tant qu'investisseur, était nécessairement territoriale. D'où la nécessité de contribuer activement à la réflexion en **proposant ce nouveau référentiel**, qui n'est qu'une étape dans cette démarche que nous entendons poursuivre.

Le score d'impact territorial

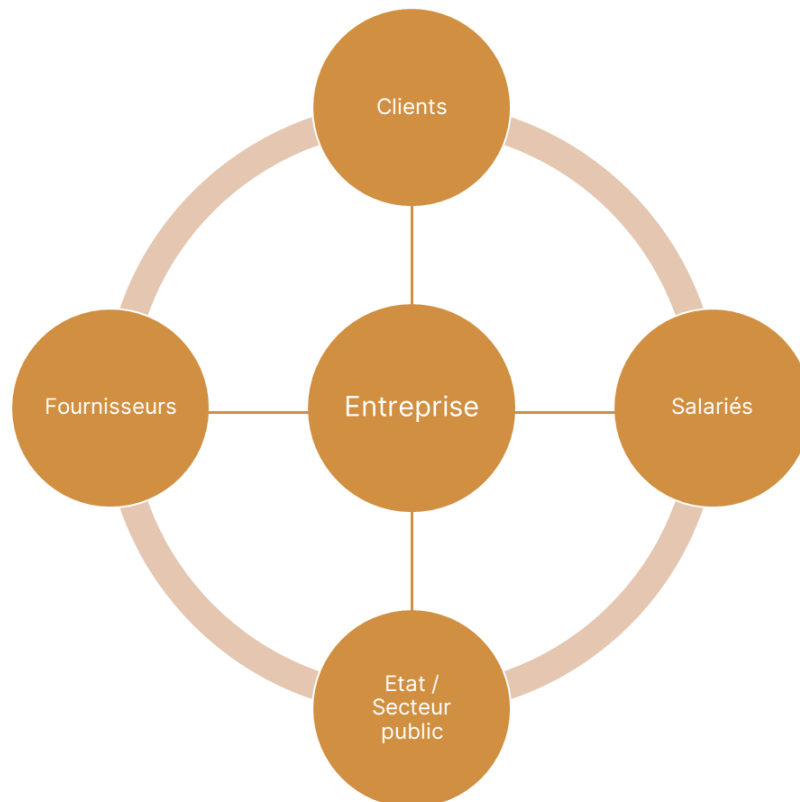
Raison d'être

À ce jour, bon nombre de méthodologies ont été proposées pour calculer des notes ESG. En dépit de leur grande diversité, la majorité des méthodes utilisées présentent une limite importante : elles mesurent la responsabilité des entreprises "dans l'absolu", sans prendre pleinement en compte la dimension territoriale des activités économiques. Or, **la même activité n'a pas la même valeur ajoutée territoriale en tout lieu** : une offre de santé a un impact plus grand dans un désert médical, la disparition du dernier commerce de proximité est un traumatisme territorial...

Dans un contexte de préoccupations croissantes vis-à-vis des inégalités territoriales, la mesure et la compréhension du pilier « S » sont amenées à devenir tout aussi incontournables. C'est **la promesse du score d'impact territorial : mesurer l'empreinte des entreprises relativement aux territoires sur lesquels elles sont implantées**.

Fondements méthodologiques

Une entreprise interagit avec son environnement et un certain nombre de « parties prenantes » au sein de ce que l'on peut nommer « l'écosystème territorial ».



Les parties prenantes au sein de l'écosystème territorial

Au sein de cet écosystème territorial, le SIT est construit de manière à satisfaire six exigences principales :

- I. **Multi-dimensionnalité** de l'impact territorial. L'évaluation de l'impact territorial incorpore la performance de l'entreprise vis-à-vis de quatre types de parties prenantes : la clientèle, les salariés, les fournisseurs et l'Etat. L'impact environnemental n'est pas pris en compte dans le calcul du SIT car il est déjà intégré dans des notations ESG existantes.
- II. L'impact d'une entreprise pour un territoire doit être évalué en fonction de sa **valeur ajoutée territoriale**. Autant que possible, l'impact territorial doit donc être mesuré en fonction de l'utilité marginale des parties prenantes. Par exemple, l'installation d'un commerce dans un village a un impact particulièrement élevé s'il s'agit du seul commerce de proximité dans ce village ; une nouvelle offre de santé a un impact territorial particulièrement élevé si elle prend place dans un désert médical ou auprès d'une population ayant des besoins plus forts (par exemple en raison de son âge).
- III. **Au plus près des territoires** : les informations collectées auprès des entreprises et les indicateurs d'évaluation issus des données publiques (INSEE ou autre) sont construits à l'échelle du code postal.
- IV. Une **comparabilité entre industries** : des entreprises distinctes peuvent apporter des services extrêmement variés à un territoire. L'impact territorial doit prendre en compte les apports spécifiques de chaque secteur d'activité. Pour s'assurer d'un certain degré de comparabilité entre entreprises de secteurs distincts, le SIT sera calculé après agrégation de deux mesures d'impact : l'implantation dans un territoire (pilier I) et l'apport de l'industrie au territoire (pilier II).
- V. Des **marges d'amélioration pour les entreprises** : une fois que l'impact territorial d'une entreprise a été calculé, il doit être possible pour celle-ci de comprendre les voies possibles pour

améliorer son impact territorial à l'avenir. Le SIT a vocation à aider les entrepreneurs dans leur prise de décision.

- VI. Une **collecte de données limitée** pour les entreprises : le SIT a été conçu afin de limiter le coût de collecte pour les entreprises. Ce qui est demandé est aisément interprétable et facilement accessible pour l'immense majorité des entreprises.

Calcul du score SIT

Pour chaque entreprise, un **score SIT entre 0 et 100** permet de mesurer :

1. **Pilier I** : son implantation dans les territoires, indépendamment de son secteur d'activité.
2. **Pilier II** : son apport au regard des besoins des territoires en lien avec son secteur activité.

Un score de 0/100 indique que l'entreprise est présente dans les territoires les plus favorisés sur l'ensemble des indicateurs, et un score de 100/100 indique que l'entreprise répond à des besoins très forts dans les territoires les plus défavorisés.

Ce score se base sur la répartition des clients et salariés de l'entreprise, que l'on croise avec les indicateurs publics permettant de situer les communes de présence de l'entreprise par rapport au niveau national (ex : taux de chômage, taux d'isolement, part des diplômés, densité de médecins généralistes ...).

Une **évaluation qualitative des principaux fournisseurs** de l'entreprise et de sa **contribution à l'impôt** en France permet de compléter l'évaluation de l'ensemble des parties prenantes.

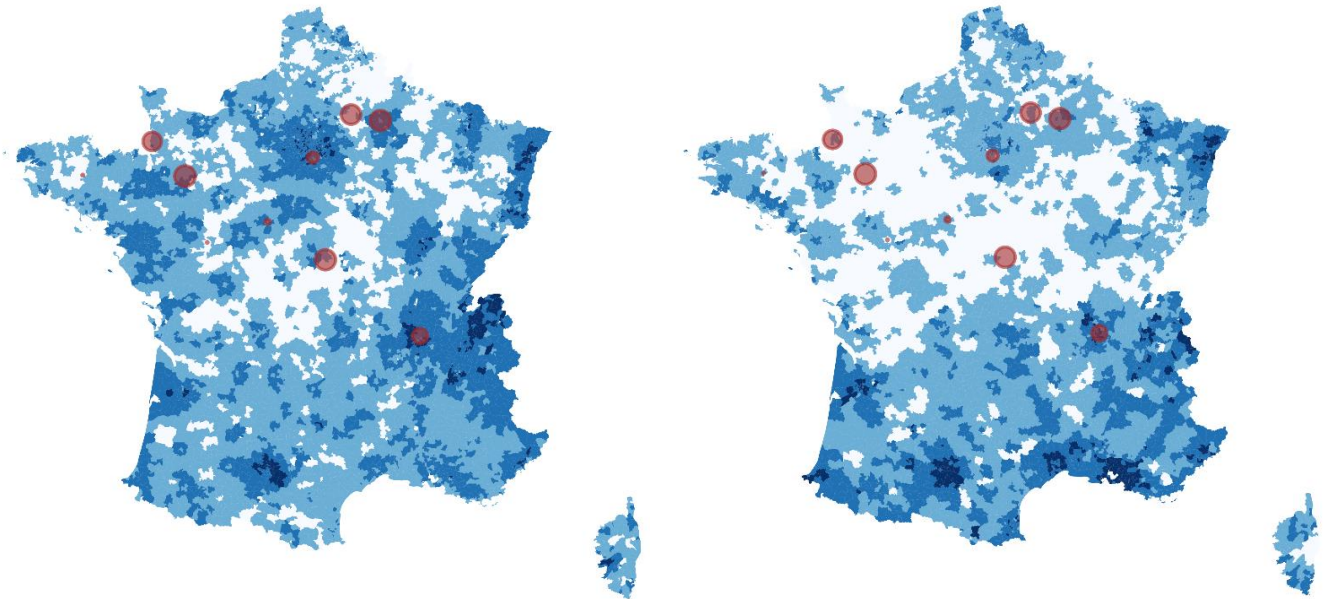


Processus d'agrégation des données pour la construction du score SIT

Exemple d'une entreprise de santé

Prenons l'exemple d'une entreprise fictive proposant une offre de santé dans une dizaine de communes françaises. Cette entreprise est évaluée au regard

d'indicateurs génériques pour le pilier I (taux de chômage, taux d'isolement, niveau de vie ...), et d'indicateurs spécifiques à la santé pour le pilier II (densité de médecins généralistes, part des plus de 75 ans ...).

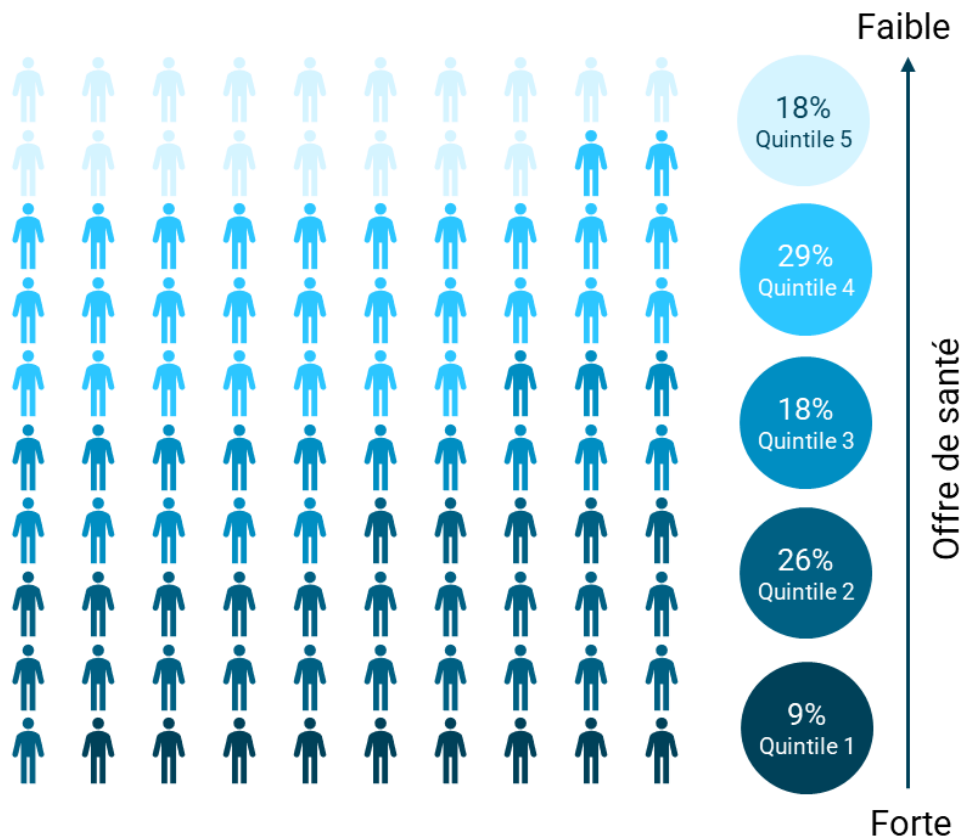


Répartition des clients de l'entreprise (disques rouges), implantation dans le territoire (Pilier I, à gauche) et contribution de l'entreprise aux besoins de santé (Pilier II, à droite). Les territoires les plus défavorisés apparaissent en blanc et les plus favorisés en bleu foncé pour chaque pilier.

Le score SIT de cette entreprise est 72/100.

Par construction, cela signifie que 72% de la population française vit dans une commune plus « favorisée » que la commune « représentative » de l'activité de l'entreprise. A contrario, seule 28% de la population vit dans des zones plus défavorisées.

Le bon score de cette entreprise de santé s'explique par son implantation dans des zones défavorisées, loin des centres villes attractifs et fortement pourvus en offre de soin (cf cartes ci-dessus).



Répartition des clients dans les déserts médicaux (18% des clients font partie des territoires les plus défavorisés en offre de santé, et 9% des clients font partie du quintile le plus favorisé).

Interview de Guillaume Vuillemey



Guillaume Vuillemey est économiste, professeur de finance à HEC et spécialiste de la responsabilité sociale des entreprises. Il est auteur de « *Le temps de la démondialisation : protéger les biens communs contre le libre-échange* » paru aux éditions du seuil en 2022. Ses expertises économiques et sociologiques ont largement contribué à la création du score d'impact territorial.

Eiffel : Qu'est-ce qui vous a amené à écrire ce livre ?

Guillaume Vuillemey : Cela fait longtemps que je m'intéresse à l'histoire du commerce, sous toutes ses formes, ce qui m'a assez naturellement amené à traiter de la question du commerce maritime. J'y ai consacré quelques articles en m'attachant plus particulièrement au développement de la marine marchande, dont je démontre, depuis les « grandes découvertes » des XVe et XVIe siècles, qu'il s'est accompagné d'une déterritorialisation du droit. Le commerce en

haute mer est depuis cette époque aux marges du droit – un processus qui perdure aujourd’hui avec l’omniprésence des pavillons de complaisance dans le transport maritime. Ces derniers permettent l’immatriculation des porte-conteneurs ou des tankers – qui sont la colonne vertébrale de la mondialisation – dans des pays tels que le Panama ou le Libéria dont les réglementations et les régimes fiscaux sont particulièrement accommodants. C’est ce fil que j’ai voulu tirer pour comprendre l’un des ressorts fondamentaux, et cependant méconnu, de la mondialisation.

Eiffel : Quel lien établissez-vous entre cette réalité et la question des territoires telle que vous l’appréhendez, maintenant, au travers du Score d’Impact Territorial (SIT) ?

Guillaume Vuillemey : Ce rapport peut sembler lointain, mais il est pourtant très direct. Au-delà de la question de l’optimisation fiscale et réglementaire organisée par les grandes compagnies maritimes - qui ne sont qu’une partie d’un problème beaucoup plus vaste - je me suis intéressé à la cassure qui s’opère plus généralement, dans la mondialisation, entre la réalité des activités économiques et leur traitement juridique. Aujourd’hui, des biens peuvent être échangés entre la France et l’Italie, par exemple, mais par des sociétés immatriculées ailleurs, taxées ailleurs, sans aucun bien substantiel avec la réalité de cet échange. Ce vaste phénomène de déterritorialisation des échanges, des chaînes de production procède d’une logique purement centrée sur l’optimisation des intérêts privés à l’échelle planétaire, au détriment des biens communs, des biens territoriaux. Ce sont précisément ces derniers que le SIT cherche à évaluer, en mesurant l’apport spécifique de tout investissement ou entreprise aux territoires dans lesquels une activité prend place.

Eiffel : qu’est-ce ce que la recherche académique peut apporter aux praticiens de l’investissement dans ces domaines ?

Guillaume Vuillemey : Le monde universitaire et celui des acteurs de la finance ont tout intérêt à nouer un dialogue fécond. Trop souvent, ces mondes ne se parlent pas ou décident de s’ignorer car ils sont engagés dans des logiques différentes. Or le souci d’exigence intellectuelle s’allie parfaitement à celui de la recherche d’applications pratiques et, à cet égard, la réalisation du SIT apporte une démonstration de cette complémentarité. L’innovation intellectuelle nécessite un certain degré de réflexion et de profondeur, ce dont peu d’acteurs, finalement, sont capables. Eiffel est sans doute une exception.